

Bonjour

Nous avons consulté le dossier d'enquête publique du projet photovoltaïque déposée par SAS Javené,

Nous tenions à réagir sur le lieu choisi présenté comme « friche » Ce lieu est d'abord un **espace naturel**.

A ce titre dans « le guide 2020 L'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol » il est stipulé que ces lieux sont à **proscrire** pour ce type d'implantation. Ce lieu n'est pas pollué, mais contient dans son sol des remblais et ne peut donc être considéré comme ancienne décharge.

Il ne peut aussi non plus être considéré comme ayant des enjeux limités en termes de biodiversité.

En effet cette étude que je trouve très sommaire (uniquement 8 journées pour l'inventaire faune avec peu de détails sur le temps passé. Exemple pour les chiroptères seulement 2 fois en **début** de nuit, est ce 10min ou 1h dont une lors de vents forts, gênant pour des chiroptères ? De plus il est très probable que ces chauves-souris élargissent leur territoires la nuit quand il y a moins de circulation mais aucune des données relevées en pleine nuit. !!!

1 seule journée oiseaux migrateurs (il faut tomber le jour où ils ont décidés de tous passer)

Pas de hérisson répertorié, étonnant ?

Cette étude paraissant bien mince montre pourtant des enjeux importants « un corridor aquatique à proximité » et « des enjeux écologiques forts » « corridor en milieu urbain » Toutes les espèces de chiroptères sont protégées, comme tous les serpents comme 2 espèces d'oiseaux, la linotte mélodieuse et le verdier d'Europe.

Aucune donnée sur les insectes ?

La France est comme beaucoup en perte de biodiversité en espèces mais aussi en nombre.

En conséquence, ce projet ne peut donc pas être considéré comme ayant peu d'impact il participera fortement à la destruction de la biodiversité. (C'est d'ailleurs bien loin de l'impact d'une implantation sur une toiture)

Nous pensons aussi qu'il faudrait tenir compte du passé récent du lieu, cet espace était une zone humide qui par manque de responsabilité politique a pu être remblayée. Il paraît assez facile de détériorer un site pour ensuite se servir de cette détérioration pour y accomplir un projet. Je n'ai vu aucune remise en cause de cette détérioration.

Le risque d'inondation est à prendre en compte, en effet les modifications du climat en raison du changement climatique apportent des changements importants et les modélisations sont souvent obsolètes, la proximité avec le Couesnon est un facteur aggravant de ce risque ;

Ce projet va aussi à l'encontre du Stradet qui demande d'abord la **préservation** et même la **reconquête** de la biodiversité.

Ce projet va à l'encontre du PCAET qui demande des installations **solaires sur toitures**.

L'agglomération de Fougères n'a pas fait **l'inventaire des zones vraiment artificialisées ou des toitures** pouvant accueillir ce genre de projet. Cette carence pousse nos élus à accepter des projets impactant faute de vraie alternative.

Il existe pourtant des possibilités importantes, la zone de l'Aumaillerie, les différents parking, les toituressur Marseille des autoroutes vont bientôt être recouvertes. Nous avons ici l'A84, le barreau...Il n'y a pas d'obligation d'implantation de solaire sur les toitures lors de l'arrivée d'entreprises, pas d'aides au particulier pour l'utilisation de leur toitures.

Ce projet ne tient pas compte du projet solaire de Montbelleux pourtant tout proche, une autre possibilité de perte d'espaces naturels.

Où se feront les compensations ?, sûrement sur des terres agricoles donc la double peine pour la nature.

A la réunion publique, l'investissement participatif avait été évoqué. Ici aucun chiffre ? investissement réel dans le projet ou juste rémunération à taux fixe, sur combien de temps, un retour incitatif pour les participants et non uniquement SAS Javené ?

Il n'y a aucun chiffrage du bilan carbone produit par la fabrication des panneaux, de leur acheminement (chine ?) et de leur démantèlement, auquel il faut ajouter la destruction des espaces naturels.

L'évaluation du risque d'éblouissement prend comme postulat qu'une haie au bord de route fait déjà 3m de haut mais cette haie ne fera cette taille que dans 6 ans !!! cf avis DIRO

Cette enquête publique souffre aussi de la non réponse de la MRAE, d'une absence de réunion conjointe avec les PPA.

Il me semble aussi que l'axe de Javené soit sur les trajets des pilotes de l'armée, le risque d'éblouissement pour les pilotes doit être pris en compte.

En raison de tout cela je pense que d'autres lieux sont à envisager, moins impactants...et ne pas oublier la règle ERC : Eviter d'abord Réduire au maximum l'inévitable, la Compensation n'est, elle jamais quantifiable et ne doit pas permettre d'être la mesure permettant de faire le projet

Pour terminer ce projet montre un manque de préparation au niveau de Fougères aggro, du Scot, du PCAET dans une vision réelle des énergies renouvelables pour minimiser leurs impacts.

Sébastien Jégo

Président de l'association DesTerresMINEes35 (Luitré Dompierre)